

Retour sur l'émission "Secrets d'info"

Beaucoup d'entre nous ont pu écouter ou réécouter le récent reportage "Secrets d'info" consacré aux contrats obsèques, diffusé le 5 mai dernier sur France Inter et les différentes chaînes de Radio France (France Info et France Culture).



... seuls les contrats peuvent porter le qualificatif de "contrats obsèques", ceux qui sont assortis d'un devis personnalisé et détaillé établi par un opérateur funéraire habilité.

Cette émission amène quelques commentaires de ma part sur la mécompréhension que peuvent avoir quelques journalistes sur les métiers funéraires et ceux de la prévoyance. Passons sur la méthode qui consiste à systématiquement présenter le secteur funéraire et ses représentants pour une organisation malhonnête réunissant exclusivement des individus qui profitent de la faiblesse des familles en deuil, et dont le seul et unique but est d'extorquer honteusement d'importantes sommes d'argent à ces dernières. Cette presse, lorsqu'elle résume en simplifiant l'acte délicat de l'accompagnement des familles endeuillées, omet juste de rappeler l'implication permanente d'hommes et de femmes exceptionnellement engagés dans une mission d'assistance, et pour qui la récompense de leur prestation ne se résume pas à des euros mais plutôt à la gratitude que leur renvoient les familles après le déroulement des obsèques. Décidément, nous n'évaluons pas les choses de la même manière, mais, encore une fois passons...

Quant au résumé simpliste qui est fait des contrats obsèques, de leur commercialisation et des profits honteux dégagés par les opérateurs, les banques ou les assureurs, il mérite également que quelques points soient précisés afin de prendre un peu de hauteur face à ce type de reportage à charge dont le seul but est de scandaliser le public avant de



Philippe Gentil, directeur général
FAPE OBSÈQUES/LE VŒU FUNÉRAIRE.

Rendons cependant justice à ce reportage lorsqu'il dénonce [...] la commercialisation de certains contrats bancaires "packagés", pourtant interdits par la loi...

l'informer. Rendons cependant justice à ce reportage lorsqu'il dénonce, à travers l'interview du sénateur Sueur, la commercialisation de certains contrats bancaires grossièrement "packagés", pourtant interdits par la loi de cette même éminence politique. Là où les choses se gâtent, c'est plutôt lorsque le reportage fait mine de découvrir que les banques diffusent

des contrats obsèques en capital. Rappelons simplement que près de 75 % des contrats obsèques recensés par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) sont des contrats en capital. Rien de très nouveau en somme. Ensuite, il est souligné que les organismes bancaires ne libéreraient pas les montants placés, et conserveraient les fonds au motif d'exclusions insensées prévues dans certains contrats, telles que "le décès dans une zone de guerre"... Là aussi, restons sérieux. Ces exclusions se trouvent dans la plupart des contrats, mais elles ne touchent généralement personne. En faire l'objet d'un scandale pour tenter de créer de l'écoute est pour le moins risible. On en est même à se demander quels types de comptes ont à régler les pourvoyeurs de telles informations ? En créant de l'inquiétude parmi les auditeurs, ils ne font qu'entretenir de fausses idées sur la réalité.

Fort heureusement, une fois encore, le sénateur Sueur met l'accent sur un point particulièrement essentiel en rappelant le contenu de sa loi de 2004, et en précisant en substance que seuls les contrats peuvent porter le qualificatif de "contrats obsèques" ceux qui


sont assortis d'un devis personnalisé et détaillé établi par un opérateur funéraire habilité.

Les partenaires de FAPE OBSÈQUES et du VCEU FUNÉRAIRE le savent bien : la seule garantie qu'un souscripteur peut trouver lorsqu'il veut s'assurer pour préparer ses obsèques est bel est bien celle du contrat souscrit auprès d'un opérateur funéraire, dont le métier est de parfaitement connaître le déroulement et l'organisation d'une cérémonie funéraire, du montage d'un convoi, des spécificités d'une crémation ou d'une inhumation et du cercueil devant accompagner chaque type de funérailles. Ils savent qu'ils peuvent proposer des financements dont la revalorisation garantit a priori la réalisation des obsèques dans le futur, et ce, conformément au devis initial.

Il n'était nullement besoin de jeter l'opprobre sur toute une profession pour réaliser un reportage de qualité plus orienté "information" que caniveau. Certains représentants des médias ne changeront décidément jamais...

Philippe Gentil

*Directeur général FAPE OBSÈQUES/
LE VCEU FUNÉRAIRE*

 Les partenaires de FAPE OBSÈQUES et du VCEU FUNÉRAIRE le savent bien : [...] ils peuvent proposer des financements dont la revalorisation garantit a priori la réalisation des obsèques dans le futur, et ce, conformément au devis initial. 